



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

**PROJET DE DEVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE
COMMERCIALE EN GUINEE
(PDACG)**



Crédit N° IDA : 6771-GN et Don N° IDA : D713-GN

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

Date début : 23/11/2022 ;

Date Limite : 07/12/2022

**Client : Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL)
Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG)**

Titre : Recrutement d'un consultant individuel pour la réalisation d'une étude d'évaluation du genre et de l'inclusion sociale dans les zones d'intervention du PDACG

1- Contexte

Le Gouvernement de la République de Guinée a obtenu un don et un prêt d'un montant de cent (100) millions de dollars US de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour financer le coût de la première phase du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) pour une durée d'exécution de cinq (5) ans.

Le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) s'inscrit dans le cadre de l'exécution du Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable 2016-2020 (PASANDAD) qui est l'une des stratégies du Gouvernement de la Guinée pour la mise en œuvre du volet relatif à l'Agriculture contenu dans son Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), élaboré et en exécution pour la période de 2016-2020. Le projet vise également à contribuer à l'accélération de la mise en œuvre du Plan National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN-2018-2025) soutenu par l'Union Africaine (UA) et la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

L'approche du projet est fondée sur la transformation du secteur agroalimentaire en un secteur agricole commercial compétitif susceptible d'attirer des investissements privés pour développer en Guinée des chaînes de valeur agricoles en vue d'approvisionner les marchés à croissance rapide et créer des emplois et des opportunités économiques. Les principes d'intervention du projet sont essentiellement de : (i) tirer parti des infrastructures de transport existantes le long des corridors Boké-Kamsar et Kindia-Conakry, (ii) concentrer le soutien initial du projet sur les chaînes de valeur à fort potentiel (fonio, fruits, viande rouge et volaille, noix de cajou) et (iii) répondre, grâce à une flexibilité, aux opportunités d'affaires pouvant contribuer à l'atteinte de l'objectif de développement du projet.

L'objectif de développement du projet est de permettre l'investissement privé pour le développement de chaînes de valeur agricoles commerciales inclusives dans les zones ciblées

Le PDACG est financé par l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour un montant de cent (100) millions de dollars US et pour une durée d'exécution de cinq (5) ans. Le projet couvre la région de Conakry et les préfectures de Kindia et Boké. Le projet comporte les cinq (5) principales composantes résumées ci-après :

Le projet comporte les cinq (5) principales composantes ci-après :

- Composante n°1 : Amélioration de l'accès aux marchés dans les zones ciblées ;
- Composante n°2 : Soutien à l'investissement privé ;
- Composante n°3 : Etablissement d'un environnement propice à l'agriculture commerciale ;
- Composante n°4 : Intervention d'urgence ;
- Composante n°5 : Coordination et gestion du projet.

Le Projet est mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture à travers une Unité de Coordination et d'Exécution du Projet (UCEP) qui sera mise en place. L'UCEP travaille sous l'orientation stratégique d'un Comité Interministériel de Pilotage du Projet (CIP) de haut niveau et, sur le plan opérationnel, sous la supervision d'un Comité de Coordination Technique du Projet (CCTP) qui est présidé par le Secrétariat Général du Ministère de l'Agriculture. Plusieurs partenaires institutionnels et agences d'exécution participent également à la mise en œuvre du projet : il s'agit de Ministères, des Agences publiques et des ONG.

L'Unité de Coordination et d'Exécution du Projet (UCEP) est chargée de la gestion quotidienne de la mise en œuvre technique des activités, de la passation des marchés et la gestion financière, du suivi et évaluation, y compris les aspects de décaissement au titre du Projet. L'UCEP est responsable de la coordination générale de la mise en œuvre du projet ; elle est dotée de deux (02) antennes régionales.

Par ailleurs, le Code de l'environnement promulgué par la Loi L/2019/0034/AN du 4 juillet 2019 en Guinée établit les principes fondamentaux destinés à gérer et à protéger l'environnement contre toutes les formes de dégradation, afin de protéger et valoriser l'exploitation des ressources naturelles, lutter contre les différentes pollutions et nuisances et améliorer les conditions de vie du citoyen, dans le respect de l'équilibre de ses relations avec le milieu ambiant.

Pour l'exécution du PDACG, l'importance des investissements à réaliser, la complexité des actions à mener et la diversité des structures bénéficiaires justifient la création d'une Unité de coordination et d'exécution des activités dudit Projet dans lequel, il est prévu qu'une partie des fonds soit utilisée pour financer aussi bien des études techniques que celles environnementales et sociales.

Au regard des investissements projetés et sur la base du résultat de l'évaluation préliminaire, le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) est considéré, selon les critères de classification de la Banque mondiale effectuée à l'issue du tri préliminaire, comme un projet de catégorie « A ». C'est-à-dire un projet qui a des incidences négatives de grande ampleur sur l'environnement, névralgiques, ou irréversibles touchant des vastes étendus et générant la réinstallation involontaire des personnes affectées et autres impacts sociaux. Le projet déclenche sept (7) politiques de sauvegardes environnementales et sociales, à savoir : (i) la politique opérationnelle PO4.01 sur les évaluations environnementales et sociales ; (ii) la politique opérationnelle PO 4.04 sur les habitats naturels ; (iii) la politique opérationnelle PO 4.09 Gestion des pestes et pesticides ; (iv) la politique opérationnelle PO 4.11 sur les ressources culturelles physiques ; (v) la politique opérationnelle PO 4.12 sur la réinstallation involontaire des personnes déplacées ; (vi) la politique opérationnelle PO 4.36 sur les forêts et (vi) la politique opérationnelle PO 7.50 qui concerne les Projets sur les voies navigables internationales OP/BP 7.50.

C'est à ce titre que les deux (02) instruments de sauvegarde, à savoir : le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et le Cadre Politique de Réinstallation (CPR) ont été préparés, pour assurer le Suivi correct des activités environnementales et sociales du projet.

Ces deux instruments relèvent qu'au-delà des impacts positifs, les activités du projet vont certainement entraîner des impacts environnementaux et sociaux négatifs dans les zones d'intervention, qu'il va falloir identifier/localiser aussitôt et pour lesquelles des mesures d'atténuation et/ou de compensation vont être établies, avant la réalisation des travaux.

Les populations riveraines affectées par ces impacts négatifs seront amenées à porter des griefs qui, s'ils ne sont pas réglés à temps et à leur satisfaction, pourraient affectés considérablement la réalisation du projet. C'est à ce titre que le PDACG prévoit la mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes liées aux impacts sociaux.

Le Projet ayant été lancé officiellement le 09 Juillet 2021, l'Unité de Coordination dudit Projet (UCP), dans son Plan d'Action Opérationnel (PAO) juillet – décembre 2021 approuvé par la Banque mondiale, a programmé l'élaboration du manuel sur le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) du PDACG qui est une exigence dans la préparation et la mise en œuvre des projets financés par la Banque.

Le présent avis à manifestation a pour objet le recrutement d'un consultant individuel pour la réalisation d'une étude d'évaluation du genre et de l'inclusion sociale dans les zones d'intervention du PDACG.

2- Objectifs et étendue de la mission.

Les objectifs spécifiques sont :

- Identifier les enjeux et les défis en matière d'inclusion sociale et d'égalité de genre dans la zone d'intervention du PDACG par rapport à ses activités ;
- Identifier les axes d'interventions stratégiques pour faciliter la prise en compte effective des dimensions genre et inclusion sociale dans la mise en œuvre des différentes composantes 1, 2 et 3 ;
- Décrire le profil démographique et soci-anthropologique de la zone d'intervention en mettant l'accent sur une analyse sexospécifique pour faire ressortir les différences basées sur les rapports de genre, le niveau de vulnérabilité et le niveau d'accès aux ressources productives particulièrement sur les filières promues par le projet
- Identifier, proposer les mesures d'atténuation des risques liés à la mise en œuvre d'un plan d'action genre et inclusion sociale du projet ;
- Identifier et cartographier les acteurs femmes et jeunes, groupes marginalisés, personnes en situation de handicap, les populations déplacées internes, (isolés et organisés) par chaîne de valeur et par préfecture ;
- Conduire des enquêtes et des consultations publiques larges et inclusives auprès des parties prenantes pour d'une part, analyser les conditions de vie de tous les ménages vulnérables dans la zone du projet et, d'autre part, identifier les attentes, préoccupations et contraintes des femmes, jeunes et autres catégories ciblées.
- Déterminer le niveau d'implication de ces acteurs femmes et jeunes et autres dans les chaînes de valeur ciblées ;
- Déterminer des mesures spécifiques pour lever les contraintes et répondre aux besoins spécifiques de ces acteurs femmes, jeunes et d'autres couches sociales défavorisées pour chacune des deux composantes (1 et 2) et par filière prioritaire ;
- Proposer « un plan d'action genre et inclusion sociale » opérationnel pour faciliter l'institutionnalisation du genre à l'UCEP et dans les autres agences d'exécution partenaires du PDACG ;
- Proposer un mécanisme de suivi – évaluation (basé sur des indicateurs) du plan d'action genre et inclusion sociale du projet.

L'étude doit considérer les bonnes pratiques en matière de prise en compte des dimensions genre et inclusion sociale dans les activités du PDACG.

3- Les principales tâches du Consultant se résument comme suit :

Le/la consultant(e) devra réaliser les tâches suivantes :

- Collecter des données primaires et secondaires pour identifier les enjeux et défis de la thématique dans la zone du projet et élaborer une stratégie genre planifiée qui vise à faciliter la prise en compte effective des dimensions genre et inclusion sociale dans la mise en œuvre du PDACG ;
- Analyser les contraintes, y comprises les normes culturelles qui pourraient contraindre hommes et les femmes, particulièrement les plus vulnérables (femmes, jeunes, personnes âgées, personnes vivant avec des handicaps...) ; à accéder aux activités/avantages du projets
- Analyser les obstacles, les besoins et les attentes sexospécifiques dans l'accès aux ressources, aux opportunités, liés aux activités du PDACG pour les hommes et les femmes bénéficiaires du projet, particulièrement les plus vulnérables (femmes, jeunes, personnes âgées, personnes vivant avec des handicaps...) ;
- Formuler des recommandations spécifiques à chacune des deux composantes 1 et 2, pour lever ces contraintes et maximiser la participation des hommes et les femmes, particulièrement les plus vulnérables (femmes, jeunes, personnes âgées, personnes vivant avec des handicaps...) aux activités du projet,
- Mettre en évidence les causes et les conséquences des inégalités de genre dans les activités du projet, et proposer des stratégies (méthodes et moyens) pour y remédier ;
- Proposer les mesures de prévention pour toute formes de violences basées sur le genre qui pourrait résulter des activités du projet ;
- Proposer un plan d'action opérationnel de mise en œuvre du genre et inclusion sociale du projet.
- Définir dans ce plan, des actions concrètes pour répondre aux besoins des acteurs locaux et bénéficiaires, particulièrement les plus vulnérables (femmes, jeunes, personnes âgées, personnes vivant avec des handicaps...) pour le développement des chaînes de valeur prioritaires.

Sous la supervision de l'UCEP, la Spécialiste des sauvegardes sociales du PDACG assistera le/la consultant (e) dans tout le processus d'élaboration du Plan d'action Genre et Inclusion sociale, notamment pour ce qui est de la collecte des données, l'organisation des rendez-vous pour des réunions et groupes de discussions et l'organisation des réunions de restitution des résultats préliminaires et définitif.

4- Qualification du consultant

Le/la consultant (e) doit avoir les qualifications et expériences suivantes :

- Avoir un niveau équivalent au Bac+4 dans le domaine des Sciences Sociales (sociologie, psychologie ou anthropologie), des sciences économiques, du développement rural, droit, ou dans un domaine d'études connexes avec une formation complémentaire en genre ;
- Disposer d'au moins 5 années d'expérience professionnelle dans le domaine du genre et l'inclusion sociale au compte des programmes et projets financés par des partenaires techniques et financiers bi et/ou multilatéraux ;
- Connaître les outils d'analyse, de l'évaluation et de l'institutionnalisation du genre et l'inclusion sociale ;
- Être familier avec les outils d'analyse qualitative et quantitative ;
- Être capable de travailler sous pression, dans un environnement multiculturel et multidisciplinaire ;
- Avoir une connaissance de l'utilisation des outils d'analyse et d'élaboration de stratégies sensibles au genre ;
- Avoir d'excellentes compétences en communication verbale et écrite ;
- Avoir de bonnes compétences en informatique (logiciels de traitement de texte, tableur, gestion de base de données etc.) ;
- Avoir des aptitudes de communication nécessaire pour animer des séances de travail en milieu rural et particulièrement en faveur des femmes et des jeunes et d'autres couches vulnérables (personnes âgées, personnes vivant avec des handicaps...) ;
- Avoir une expérience de travail dans le milieu associatif ;
- Avoir une maîtrise parfaite (écrite et orale) de la langue de travail qui est le français.

5- Dépôt de candidature

Il est porté à l'attention des Consultants (individuel) que les dispositions du paragraphe 73 du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale de juillet 2016, révisé en novembre

2017 et aout 2018 relatives aux règles de la Banque Mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Un Consultant (individuel) sera sélectionné par **la Méthode de Sélection des Consultants individuels** telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés approuvé en juillet 2016 et révisé en novembre 2017 et aout 2018).

Les consultants (firmes) intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence aux adresses mentionnées ci-dessous **du lundi au jeudi de 9 heures à 16 heures GMT et vendredi de 9 heures à 13 heures GMT.**

Les manifestations d'intérêt doivent être obligatoirement soumises en ligne sur la plateforme de gestion des appels d'offres du Ministère de l'agriculture et de l'élevage à l'adresse <https://offre.magel.gov.gn> et envoyées par e-mail à pdacg@magel.gov.gn/ousmanebah14@gmail.com au plus tard le 07 décembre 2022 à 16 H GMT.

Les consultants intéressés peuvent aussi, en plus de l'enregistrement obligatoire en ligne, déposer une copie physique de leur dossier à l'adresse du projet.

Pour toute information supplémentaire contactez : Unité de Coordination et d'Exécution du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (UCEP/PDACG)
Immeuble Fella, 5^{ème} étage, quartier Cameroun, Commune de Dixinn - Conakry ; République de Guinée, **Téléphone : (+224) 620 02 22 62, 622 03 80 50, E-mail : pdacg@magel.gov.gn/ousmanebah14@gmail.com**

Fait à Conakry, **le 22 novembre 2022**

Le Coordonnateur par intérim du PDACG

Ousmane BAH